

**Canevas à respecter pour la constitution de votre
programme annuel de l'étudiant (PAE) du :
MASTER 120 EN SCIENCES ECONOMIQUES A FINALITE SPECIALISEE
HD (2025-2026)**

Le PAE doit être constitué par l'étudiant et validé par le jury de la formation **pour le 31 octobre au plus tard**. Il est cependant vivement conseillé de réaliser son PAE le plus rapidement possible afin d'anticiper d'éventuels allers-retours avec le jury.

Points d'attention pour la configuration de votre PAE :

- Le programme annuel de l'étudiant (PAE) doit légalement compter **au minimum 60 crédits** et peut atteindre **75 crédits maximum**.
- Votre PAE peut exceptionnellement comporter moins de 60 crédits pour les raisons suivantes :
 - **Raisons pédagogiques et/ou organisationnelles** dans ce cas, uniquement, il peut être de **55 crédits** (exemple : conflit horaire) - *Veillez indiquer votre situation dans les commentaires*
 - **Fin de cycle** - *Veillez indiquer votre situation dans les commentaires*
 - **Allègement** pour des motifs professionnels, académiques, sociaux ou médicaux dûment attestés.
- **Les Unités d'Enseignement Supplémentaires « UES »** imposées par le jury (et communiquées par le Service des inscriptions) sont déjà cochées et ne peuvent pas être modifiées.
 - Pour les nouveaux arrivants, si vous souhaitez obtenir une dispense, veuillez l'indiquer dans les commentaires.
 - Les étudiants titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur non universitaire faisant partie de la liste « **passerelles** » doivent **comptabiliser au minimum 45 crédits d'UES**.
 - **Attention, vous disposez de deux années pour réussir l'ensemble de vos UES. En cas d'échec dans le délai imparti, vous ne pourrez plus poursuivre votre cursus.**
- Lors d'une réinscription, **les cours en échec** sont déjà cochés et ne peuvent être modifiés. Si vous désirez changer de cours au choix, merci de l'indiquer dans les commentaires.
- Toute demande de **dispenses** (hors UES) dûment documentées (notes associées, descriptifs des cours) devra être déposée sur l'application lors de la constitution de votre PAE.
- Une fois votre PAE validé par le jury :
 - **WebCampus** vous abonne aux différentes unités d'enseignement « UE » reprises dans votre PAE que vous n'avez plus qu'à confirmer.
 - Le secrétariat a la possibilité de vous fournir l'attestation pour la **demande de congés-éducations payés**.

Séquence de constitution de votre PAE :

Merci de compléter votre programme en choisissant vos cours selon l'ordre ci-dessous :

- Passez d'une rubrique à la suivante, uniquement si tous les cours de la rubrique précédente sont **validés, dispensés ou choisis**.
- Arrêtez-vous de préférence dès que vous avez atteint **60 crédits** (minimum légal).
- Ne dépassez en aucun cas **75 crédits**.

Etape 1 : Les Unités d'enseignements supplémentaires au master en sciences économiques (horaire décalé)

Attention, veuillez consulter au préalable la grille horaire UES + Master afin d'éviter tout conflit horaire : <https://horaires.unamur.be>

(Sélectionnez « Etudiants », ensuite la Faculté et le(s) programme(s) qui vous concerne(nt) dans la rubrique « HD Eco-Gestion ». Vous arrivez sur la semaine en cours et pouvez naviguer entre les semaines en cliquant sur les dates en bas de la page.)

Etape 2 : Cours au choix et options (3 unités d'enseignement à choisir dont au moins une codée EFAEMXXX, EFASMXXX, EMDDM308 ou ECONM907)

Etape 3 : Sciences de gestion et finalité spécialisée

3.1 Les cours obligatoires :

EFAS M053 Economie du travail

EFAS M054 Analyse macroéconomique et choix politique

EFAS M408 Information et décision

3.2 Econométrie et séminaires :

EFAS M002 Séminaire d'application économique

EFAS M065 Econométrie et analyse de données

EFAS M402 Méthodes de recherche en sciences économiques et de gestion

EFAS M403 Séminaire d'analyse des données

Etape 5 : Finalité spécialisée bloc 2

Etape 6 : Cours au choix et options (6 unités d'enseignement à choisir dont au moins deux codées EFAEMXXX, EFASMXXX, EMDDM308 ou ECONM907)

Etape 7 : Mémoire